

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE PACT-APASQ

En vigueur du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010

Cachets minimums - par semaine de 40h travaillées (1 semaine = 993,43\$)

Théâtre jeune public	0 à 199 places et Th. jeune public résident	200 places et plus
Décors 993,43 \$	Décors 1 986,86 \$	Décors 2 980,29 \$
Costumes 993,43 \$	Costumes 1 986,86 \$	Costumes 2 980,29 \$
Éclairages 993,43 \$	Éclairages 993,43 \$	Éclairages 1 986,86 \$
Son 993,43 \$	Son 993,43 \$	Son 1 986,86 \$

Indexation + 2.5% par an au 1er septembre jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente

Redevances minimums - dès la 1^{re} représentation

Théâtre jeune public	0 à 199 places et Th. jeune public résident	200 places et plus
30 représentations minimum	15 représentations minimum	20 représentations minimum
Décors 1%	Décors 1,5%	Décors 2%
Costumes 1%	Costumes 1,5%	Costumes 2%
Éclairages 1%	Éclairages 1,5%	Éclairages 2%
Son 1%	Son 1,5%	Son 2%

Déductions et contribution sur cachet pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	5% déduction
CSAS part producteur	7% contribution

Déduction sur redevances pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	5% déduction
CSAS part producteur	7% contribution

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective PACT-APASQ